



Article 1 : Le présent règlement intérieur vient en complément des statuts afin de préciser certains points techniques et moraux.

Il est en harmonie avec le règlement intérieur des fédérations aux quelles l'association est affiliée. Le bureau fait respecter les statuts, le règlement intérieur et gère l'organisation de l'association.

Article 2 : La pratique du Karaté Kyokushin implique certaines règles morales de comportement et d'attitudes dans le lieux d'entraînement "dojo", envers le professeur, les anciens et les partenaires.

Le respect doit s'exercer en fonction du grade et de l'ancienneté et ne se limite pas au lieux d'entraînement.

Le rôle d'éducation des nouveaux arrivants appartient aux anciens.

Le Karaté-ka doit respecter le dojo, il doit le saluer en entrant et en sortant à chaque fois qu'il est nécessaire.

En début et en fin de séance d'entraînement un salut est exécuté, les commandements de ce salut sont donnés par l'élève le plus gradé.

En cas de retard le pratiquant attend que le professeur l'invite à participer à l'entraînement, il salut alors le professeur.

L'accès au dojo est sous responsabilité d'un enseignant diplômé, cette personne sera en droit de refuser l'accès à toutes personnes sans motifs apparents.

Durant l'entraînement le silence est de rigueur, si l'on doit parler on le fait discrètement et à voix basse.

Tout mauvais comportement physique ou moral est strictement interdit, s'il y a lieux il peut être suivie d'une sanction immédiate.

Article 3 : Tout Karaté-ka doit avoir une hygiène corporelle irréprochable.

Les mains, les pieds et les cheveux doivent être propres, les ongles des mains et des pieds doivent être coupés, les cheveux long ou mi-long doivent être attachés.

La tenue d'entraînement est un Dogi sur lequel est brodé le kanji kyokushin coté coeur, il doit

être propre et non déchiré, il est obligatoire pour tout entraînement.

Article 4 : Entraînements - passages de grades - stages - compétitions - démonstrations. Seul un professeur diplômé peut diriger un entraînement, toutefois il peut désigner un assistant diplômé pour le remplacer lors d'une absence. Tout pratiquant doit le respect au professeur et ses assistants.

Les passages de grades sont payant et ont lieu une à deux fois par an.

Le professeur désigne les personnes susceptibles de se présenter à un passage de grade.

Le professeur est seul habilité à décerner un grade dans l'association dans les limites imposées par les fédérations auxquelles Kyokushin-kan France est affiliée.

Il est strictement interdit de se présenter à des stages, compétitions, démonstrations, passages de grades ou tous autres événements liés à la pratique des arts martiaux et sports de combats sans l'autorisation du professeur.

Article 5 : Exclusion de l'association.

La qualité de membre se perd par : 1 démission / 2 décès / 3 exclusion.

Pour non paiement de la cotisation. Infraction aux statuts et règlement.

Préjudice moral ou physique à autrui. Motif grave à l'appréciation du professeur.

Pour tout motif de non respect ou mauvaise attitude en rapport avec le karaté, le professeur est seul compétent pour juger. Toute exclusion sera préalablement étudiée devant une commission formée de hauts gradés et de membres du bureau.

Article 6 : Comportement extérieur.

Il est interdit à tout membre de lancer des défis ou de combattre hors événements liés à la pratique du karaté. Dans le cas où un comportement extérieur pourrait donner lieu à des critiques de la part d'autrui pouvant rejaillir de manière négative sur l'association ou ses membres (exemple : coups et blessures volontaires en dehors des cas de légitime défense), pourrait amener à être jugé devant les instances compétentes de la F.F.K.D.A ainsi qu'une exclusion définitive de l'association.

Article 7 : Responsabilité des parents.

Concernant les mineurs : Kyokushin-kan France n'est en aucun cas responsable des mineurs ni avant ni après les séances d'entraînements.

Article 8 : Le but ultime du Karaté Kyokushin est de développer la courtoisie, l'intégrité, le contrôle de soi, la persévérance, l'esprit d'équipe et le courage dans la philosophie japonaise et l'esprit du Budo.

**Etiquette du Dojo .....**